



DARIA GALATERIA



L'ÉTIQUETTE
À LA COUR
DE VERSAILLES



Flammarion



Ancienneté, baiser, incognito, petit couvert, grand coucher, lit de la reine... L'Étiquette à la cour de Versailles servait un double objectif : organiser les relations entre les personnes et récompenser ou distinguer les courtisans par des faveurs particulières. Mais dans les faits, ce fut une autre aventure et l'Étiquette divisait plus qu'elle ne fédérait... Non sans humour, Daria Galateria relate dans un inventaire à la Prévert les situations rocambolesques que les mémorialistes, à l'instar d'un Saint-Simon, nous ont rapportées avec force détails. Les déconvenues, les querelles de préséance, passe-droits et autres jalousies témoignent d'une maîtrise grandiose (et souvent savoureuse) de l'art de gouverner au temps du Roi-Soleil.

Daria Galateria enseigne la littérature française à La Sapienza, l'université de Rome. Elle a publié plusieurs ouvrages sur la cour de Versailles et sur la Révolution (Paris 1789). L'ouvrage est illustré des œuvres de Nicolas Arnoult, célèbre graveur du Grand Siècle.

Flammarion

L'Étiquette
à la cour de Versailles

Daria Galateria

L'Étiquette
à la cour de Versailles

Le manuel du parfait courtisan

Traduit de l'italien par Françoise Antoine

Illustrations
Nicolas Arnoult

Flammarion

Titre original *L'etichetta alla corte di Versailles*

Sellerio editore Palermo, 2016

© Flammarion, 2017

ISBN : 978-2-0814-1342-9

« C'est un des plus visibles effets
de notre puissance, que de
donner, quand il nous plaît,
un prix infini à ce qui
de soi-même n'est rien »

Louis XIV

IL ÉTAIT UNE FOIS VERSAILLES

L'ÉTIQUETTE À LA COUR de Versailles peut de nos jours paraître extravagante ; tout comme semblent bien vaines les discussions des mémorialistes de l'époque sur les questions de rangs et de préséances, lesquelles peuvent s'étendre sur des centaines de pages aussi savoureuses que déli-rantes. Mais les mémorialistes, qui sont à la source même de cet ouvrage, sont avant tout des narrateurs : ils ne racontent l'étiquette que lorsqu'elle est bafouée, et en particulier quand elle donne lieu à des aventures funestes, comiques ou rocambolesques. Et si le Roi-Soleil, ce grand restaurateur du cérémonial de cour, est souvent considéré comme novateur dans ce domaine, l'instaurateur du « règne de vile bourgeoisie », il semble que ce soit dû à une série de circonstances très particulières, auxquelles ne sont pas étrangères les créances astronomiques revendiquées par des marchands en 1755 pour des chandelles impayées. Mais remontons un peu le temps.

UNE MAISON DE CAMPAGNE...

ON LES APPELAIT « tabourets » ou « dames assises ». Quand il y avait « cercle », c'est-à-dire réunion, chez la reine, ces privilégiés avaient droit à un tabouret (ou à un pliant, qui avait presque la même valeur). Tous les autres – hommes et dames « non assises » – restaient debout. Se trouvant un soir de 1670 au jeu chez la reine, le comte de Guiche, héros et séducteur cumulant les réputations de sodomite et d'impuissant, sentit, alors qu'il était

debout dans l'assemblée, que la main de l'une de ces dames assises était occupée à un endroit qu'il recouvrait de son chapeau. Voyant que son amie détournait la tête, Guiche souleva malicieusement le couvre-chef. L'anecdote nous est rapportée par Primi Visconti, cet aventurier italien entré à la cour de Versailles grâce à sa renommée de devin, qui n'en revenait pas que les cardinaux, sans siège, se fassent bousculer dans la cohue. « Oh ! quelle cocagne ! Oh ! quelle cocagne ! » s'écria le cardinal Maldacchini, voyant qu'hommes et femmes devisaient ensemble ; « un vrai bordel », confia pour sa part le duc de Pastrana à Visconti.

Au temps de Mazarin, les cardinaux étaient seuls habilités au tabouret, le cardinal ministre ayant pris l'habitude de s'asseoir devant la reine durant sa toilette. Mais c'était un abus et lorsque le roi arrivait, les cardinaux devaient non seulement se lever, mais également faire disparaître leur petit siège pliant. Pour ne pas devoir raccompagner les cardinaux à la porte, les princesses du sang – de sang royal, c'est-à-dire descendantes directes d'Hugues Capet – se faisaient trouver au lit. Le duc d'Orléans, fils du Régent, les reconduisait toujours, au contraire, jusqu'à la galerie de Versailles, tout en répétant continuellement : « Je le dois, je le dois », signifiant bien qu'il le faisait à contrecœur.

Le « lit de repos » était certes utile, mais il était aussi pleinement protocolaire. Quand Louis XIII se rendit à Tarascon au chevet de Richelieu malade, on installa, à côté de la chaise longue du cardinal ministre, un second lit de repos sur lequel le roi se coucha ; et c'est ainsi étendus qu'ils s'entretenaient longuement ensemble. C'était l'usage ; le même cérémonial fut respecté par Louis XIV lorsqu'il honora de sa visite le maréchal de Villars – le crapuleux général – qui se trouvait alité. De même, seul le roi pouvait s'étendre sur le lit de la reine, raconte le marquis d'Argenson, fils du lieutenant général de police. Or, un jour que la duchesse de Bourgogne, nièce adorée du roi, fit un malaise dans la chambre à coucher de la maîtresse du souverain, Madame de Maintenon, cette dernière fit placer à la hâte des coussins sur le sofa, pour ne pas qu'on la mît sur son lit. « Le roi l'avait certainement épousée », en déduisit alors d'Argenson.

Paradoxalement, Versailles – la plus splendide des cours d'Europe – était considérée, du point de vue de l'étiquette, comme « une maison de campagne ». Le baron de Breteuil, introducteur des ambassadeurs dès 1699,

avait connu en 1703 quelques déboires liés au manteau des ambassadeurs de Venise. En effet, l'habit de noble vénitien se composait d'un ample manteau noir et d'une robe raide de broderies et de pierres précieuses sur laquelle il était impossible voire ridicule de mettre le baudrier militaire et l'épée offerte par le roi lors de l'audience de congé. Breteuil eut ainsi l'idée de fixer l'audience à Versailles, qui, en tant que maison de campagne, dispensait l'ambassadeur Alvise Pisani de se présenter en habit de cérémonie.

PRIVILÈGES ANCIENS ET NOUVEAUX

PARMI LES PRIVILÈGES les plus convoités à Versailles figurait le « pour », c'est-à-dire la prérogative d'avoir son logement à la cour – chambre, mansarde ou soupente – dont l'accès était marqué à la craie par le maréchal des logis du nom de l'heureux élu précédé d'un « pour » : « pour la duchesse de Bracciano », par exemple. Ce « pour » n'impliquait pas que l'on reçût une habitation plus confortable, les attributions étant arbitraires et sans primauté entre ducs, cardinaux et princes étrangers. La redoutable princesse des Ursins, omnipotente en Espagne, se battit « passionnément » pour obtenir le « pour » et se vante dans ses lettres de cette appréciable conquête.

Parmi les grandes et petites entrées – les rituels d'accès à la chambre du souverain au lever et au coucher avaient été réglés dans leurs formes essentielles depuis l'époque d'Henri III –, l'une des plus coûteuses était le « brevet d'affaires ». Pour assister au « petit coucher » du souverain, il fallait avoir la charge de gentilhomme de la chambre, mais un brevet spécifique habilitait à retirer les selles royales de la chaise percée, sur laquelle le roi recevait. Le prix de cette prérogative pouvait monter jusqu'à soixante mille écus, car elle permettait de parler au roi en privé.

Quand un pouvoir est sur le point de mourir, ses rites deviennent énigmatiques, voire souvent grotesques. Le cérémonial de Louis XIV était particulièrement respectueux des traditions auliques. Il créa parfois des privilèges infimes ou extravagants, auxquels le roi lui-même ne croyait pas : « Nulle (récompense) ne touche plus les cœurs bien faits que ces distinctions de rang, qui sont presque le premier motif de toutes les actions



humaines, mais surtout des plus nobles et des plus grandes ; c'est d'ailleurs un des plus visibles effets de notre puissance, que de donner quand il nous plaît un prix infini à ce qui de soi-même n'est rien », écrit Louis XIV à son fils, précisant qu'il n'était « pas de joie plus pure » pour le prince, ces honneurs – gratuits – pouvant se dispenser « sans charger un de ses moindres sujets ».

De leur côté, les courtisans n'étaient pas dupes. Le 3 décembre 1662, l'irrévérent comte de Bussy-Rabutin, qui passa la moitié de sa vie en exil, vit le roi si « gracieux » à la sortie de la messe qu'il prit courage et lui demanda la casaque bleue. Ce gilet bleu et argent garantissait à quarante courtisans d'être invités aux chasses de Marly ; on l'appelait « justaucorps à brevet », car il était sanctionné par un acte remis par un secrétaire d'État de la Maison du roi. Le roi le lui accorda. « C'était peu de chose, écrit Bussy-Rabutin, mais je voulais essayer par de petites grâces d'accoutumer insensiblement le roi à m'en faire de plus grandes. »

Le plus souvent, le rang et l'étiquette – codifiés et étudiés dans des textes protocolaires : le mémorialiste Saint-Simon avait sur son bureau les deux éditions du *Cérémonial français* de Théodore et Denis Godefroy, publiées en 1619 et 1649 – valaient pour caution : celles du respect des traditions, de la continuité du pouvoir monarchique, du temps comme valeur. Les préséances étaient respectées, quand bien même elles portaient préjudice à la guerre, ou aux sentiments. En 1672, pendant la guerre opposant la France aux Provinces Unies, Louis XIV tenta de modifier la hiérarchie des charges afin d'amener ses maréchaux à obéir au général Turenne. Mais les maréchaux préférèrent tomber en disgrâce plutôt que de « déshonorer la dignité où le roi les avait élevés » ; le souverain dut s'incliner. La princesse Palatine, qui était la belle-sœur du Roi-Soleil, projetait en 1699 un voyage à Bar pour se rendre auprès de sa fille. Mademoiselle avait épousé un Lorrain qui se considérait de souche royale et exigeait une chaise à bras devant sa

belle-mère. Le Dauphin était disposé à lui accorder une chaise à dos, mais ce n'était pas suffisant. Monsieur, frère du roi et mari de la princesse Palatine, proposa d'user d'une astuce pratiquée par le roi d'Angleterre, consistant à rétrograder tout le monde au tabouret. Mais entre-temps, le Roi-Soleil s'était irrité et, ignorant le désespoir de la princesse, annula le voyage.

En 1699, Sophie de Hanovre fit usage de « l'incognito », une écharpe noire permettant selon le cérémonial en vigueur de rester invisible et anonyme, et ainsi d'éviter « le pas », c'est-à-dire les règles de préséance. Sa fille d'ailleurs ne supportait plus de devoir marcher à reculons devant sa cousine, la princesse Palatine. Les aristocrates aussi, assure encore Primi Visconti, préféraient habiter hors de la ville afin d'éviter les continuels problèmes de préséances avec les parlementaires – ces magistrats bourgeois de ladite noblesse de robe.

« Vous avez appris, mon fils, écrit le Roi-Soleil, quel usage les Romains, et particulièrement Auguste, le plus sage de leurs empereurs, savaient faire de ces marques purement honorables, qui étaient bien plus fréquentes en leurs siècles qu'aujourd'hui. D'excellents hommes ont blâmé les derniers temps de n'en avoir pas assez ; il est à propos, non seulement d'user de celles que nos pères ont introduites, quand nous le pouvons, mais même d'en inventer quelquefois de nouvelles, pourvu que ce soit avec jugement, avec choix, avec dignité, comme vous verrez ailleurs que j'ai tâché de vous en montrer l'exemple. » Le Roi-Soleil est souvent représenté comme asservissant l'aristocratie, la retenant à Versailles par de menus et dérisoires privilèges protocolaires, comme celui du bougeoir, qui consiste à tenir une chandelle dans une chambre parfaitement éclairée tandis que le roi se fait lire la prière du soir. Norbert Elias, dans son essai classique *la Société de cour*, se demande en vain, sur quarante pages, comment les aristocrates pouvaient tomber dans le piège de telles « bagatelles ».

Il faut préciser que la noblesse avait perdu la révolte de la Fronde. L'un de ses chefs, le duc de La Rochefoucauld – que ses ennemis décrivaient comme l'homme le plus raffiné de son siècle – sortit le 2 juillet 1652 de la bataille du faubourg Saint-Antoine à Paris contre les troupes royalistes, hissé sur son cheval, comme le dictait l'honneur, mais soutenu par son fils en larmes qui ne croyait porter qu'un cadavre, son père ayant un œil pendant sur la joue tandis que son habit blanc était devenu rouge de sang. Mais La Rochefoucauld survécut, écrivit

ses *Maximes*, et fit encore succomber à son charme Madame de La Fayette, tout en demeurant hostile à la monarchie centralisée qui humiliait sa classe ; il ne mit plus jamais un pied à la cour. Son fils fut, lui, l'un des courtisans les plus zélés de Louis XIV. Le roi, heureux de pouvoir exhiber la loyauté d'un fils de révolté, le nomma grand maître de la garde-robe ; en quarante ans de service auprès de sa Majesté, La Rochefoucauld fils ne manqua aux « entrées » – la présence au lever du roi – que seize fois.

Les troubles de la Fronde, selon le philosophe Pascal, avaient généré le désir d'ordre : « Le plus grand de tous les maux est les guerres civiles. Elles sont sûres, si on veut récompenser les mérites, car tous diront qu'ils méritent. Le mal à craindre d'un sot, qui succède par droit de naissance, n'est ni si grand, ni si sûr. » Quant à l'étiquette, Pascal avait sur le sujet les idées claires. Ôter son chapeau constitue un contrat : « Le respect est : incommodez-vous. Cela est vain en apparence, mais très juste, car c'est dire : je m'incommoderais bien si vous en aviez besoin, puisque je le fais bien sans que cela vous serve. » C'est en outre un signe de la grandeur de l'homme que d'avoir su tirer de la concupiscence « un si bel ordre ». « Il n'est pas nécessaire, parce que vous êtes duc, que je vous estime ; mais il est nécessaire que je vous salue. (...) De même si, étant duc et pair, vous ne vous contentez pas que je me tienne découvert devant vous, et que vous voulussiez encore que je vous estimasse, je vous prierais de me montrer les qualités qui méritent mon estime. » Aux grandeurs d'établissement, l'on doit des respects d'établissement, c'est-à-dire certaines cérémonies extérieures et « il est juste d'honorer certaines conditions, telles que les dignités et la noblesse ».

Ezechiel Spanheim, ambassadeur du grand électeur de Brandebourg en 1680, jugeait en outre que l'octroi de dignités servait à maintenir une trêve dans les déséquilibres de cour : c'est afin d'éviter les troubles que le roi « se rendit véritablement maître de toutes les grâces, qu'il sut les dispenser sans profusion, en surprendre même agréablement ceux qu'il en honorait, et enfin les ménager avec adresse. »

Louis XIV – qui affectait « la gravité d'un roi de théâtre » – se limita essentiellement à rétablir le cérémonial défini par Catherine de Médicis en 1576-1577, soit un siècle plus tôt, dans le but, déjà, de remédier aux désordres des guerres civiles. La reine mère écrit à son fils Henri III :

« Je crois que vous voyant réglé en votre personne et façons de vivre, et votre Cour remise avec l'honneur et police que j'y ai vus autrefois, cela fera un exemple pour tout votre royaume et une reconnaissance à chacun du désir et volonté que vous avez de remettre toutes choses selon Dieu et la raison. »

Pour que l'étiquette restaurée remplisse son rôle de propagande, le roi devra se donner en spectacle (« se montrer pour contenter ») et maintenir une aura (« une distance ») royale ainsi que des gestes et des horaires précis – le réveil, les repas, la messe, les plaisirs :

« Commencez, à l'exemple de votre père, par établir une heure fixe pour votre lever. Pendant qu'il prenait sa chemise et qu'on l'habillait, entraient dans sa chambre les princes, les chevaliers de l'ordre, gentilshommes de la chambre, maîtres d'hôtel, gentilshommes servants, qui avaient le plaisir d'en être vus et de causer avec lui, ce qui leur donnait une merveilleuse satisfaction (...) ; ensuite vous passerez chez moi ou chez la reine, lorsque vous serez marié, pour y tenir cercle, assuré de faire en cela une chose infiniment agréable aux Français, pour qui ces conversations sont devenues un vrai besoin. (...) Vous pourrez vous livrer à quelque honnête exercice, soit à pied soit à cheval, avec toute la jeune noblesse de votre cour (...) et deux fois la semaine vous tiendrez une salle de bal. »

Les débats relatifs à l'étiquette devaient avoir été houleux pour qu'Henri III, à partir de 1576, interdise que soient soulevées des questions de préséance dans ses appartements. Le 11 août 1578, Henri III – le dernier des Valois – édicte un règlement de la Maison du roi, premier noyau de normes de comportements à la cour. Le roi suit un « emploi du temps » public, annoncé le soir après le souper, pour le lendemain. Voilà ainsi fixé pour les deux siècles à venir le cérémonial du réveil et du dîner. Le 1^{er} janvier 1585, un deuxième règlement vint compléter le code des usages de la cour ; le roi crée la charge de grand maître des cérémonies, qui tranchera les différends en matière d'étiquette et recueillera les textes qui régleront les protocoles pour le futur.

On continua cependant de déplorer des dérives du cérémonial ; en 1589, aux obsèques de Catherine de Médicis, le roi Henri III voulut faire soutenir son manteau à trois queues par deux de ses favoris ; or seuls les princes du sang avaient la prérogative de tenir les pointes du manteau royal, et

l'on objecta au souverain l'indécence de les faire porter par des ducs. Le roi alors, pour ne pas assimiler des ducs à ses parents de sang royal, fit couper une queue en deux.

Durant toute la première moitié du XVII^e siècle, aucun autre règlement d'étiquette ne fut publié de la teneur du *Cérémonial* de Godefroy en 1619, dédié aux liturgies des mariages, pompes funèbres et couronnements. La « rusticité des mœurs » de la cour d'Henri IV fut attribuée à l'absence de reine, jusqu'en 1600 ; le souverain respectait le cérémonial du lever, ouvert à tous les seigneurs de la cour, mais préférait pour le reste vivre au milieu de ses gentilshommes et ses anciens compagnons d'armes. Louis XIII souhaita, pour sa part, se lever et dîner sans public, le « cercle » d'Anne d'Autriche constituant alors la plus haute expression de la cour. Les grands dignitaires jouissaient désormais d'une sorte de stabilité dynastique ; les hautes charges se transmettaient de père en fils, ou passaient au gendre ou au neveu. Henri IV hérita la plupart des grands fonctionnaires de son prédécesseur. Le duc de Bellegarde qui fut ainsi le premier gentilhomme de la chambre d'Henri III et d'Henri IV, cumula la charge de grand écuyer sous trois règnes.

Louis XIV reprit cette tradition. En effet, les dynasties de fonctionnaires de la couronne, au nombre de trois, étaient héritées de Mazarin : la fameuse triade Le Tellier, Lionne et Colbert (ce dernier remplissant bientôt la charge du vieux chancelier Séguier, ministre « incognito ») est d'origine modeste. « J'aurais pu sans doute jeter les yeux sur des gens de plus haute considération, mais (...) il n'était pas de mon intérêt de prendre des sujets d'une qualité plus éminente », expliqua le roi à son fils. Ce sont les « pestifères maximes » du cardinal Mazarin, selon Saint-Simon. Pour contrebalancer le poids acquis par Colbert, Louis XIV favorisa le fils de Le Tellier, Louvois, qui avait « l'oreille » du roi. Le frère et le fils de Colbert, Croissy et Seignelay, héritèrent des Affaires étrangères et de la Marine (Torcy, fils de Croissy et gendre de Pomponne, fut également ministre). Le Peletier, contrôleur général des finances, était, lui, un parent de Le Tellier. Les Pontchartrain père et fils furent également des représentants de cette caste ministérielle issue de la bourgeoisie, dite, d'après le manteau des magistrats, noblesse de robe.

MÉSALLIANCES À LA COUR

LOUIS XIV FAVORISAIT la rivalité entre les clans, mais pour renforcer et stabiliser la mécanique de la cour, il tendait à mélanger par la voie du mariage ces ministres d'origine bourgeoise à sa noblesse. D'éminente naissance, le prince de Conti, cousin de roi et frère du Grand Condé, épousa en 1654 la nièce de Mazarin et déclara : « C'est le cardinal que j'épouse. » Le duc de La Rochefoucauld épousa la fille de Louvois. Les ducs de Chevreuse, de Beauvillier et de Mortemart épousèrent les filles de Colbert ; les ducs de La Feuillade et de Quentin-Lorges celles de Chamillart, avec qui le roi aimait à jouer au billard et qui en devint ministre en 1700. Le roi récompensait ces mésalliances ; ainsi, La Feuillade fut le « gendre fatal » responsable du désastre de Turin : le vieux et très habile Vauban eût souhaité que ce siège clôturât sa carrière mais le commandement en fut confié en 1705 à La Feuillade, au motif que ce dernier avait épousé la fille de Chamillart et était donc gendre de ministre. « Le dieu de Versailles donne les talents avec les emplois » ; certes, mais c'est évidemment le bourgeois Pascal qui a raison : « L'on ne choisit pas pour gouverner un bateau celui des voyageurs qui est de meilleure maison. »

Louis XIV veillait en réalité sur les honneurs de la cour. Il était arrivé à Louis XIII d'accorder un tabouret à l'épouse du chancelier Séguier, qui avait les faveurs du cardinal de Richelieu ; elle était fille de trésorier de la guerre et femme de ministre : mais à l'époque du Roi-Soleil, à Versailles, quand la chancelière de Pontchartrain, après avoir assisté, assise, à la toilette de la reine, conserva son tabouret pour le « cercle », Louis XIV « lui lava si bien la tête », à elle ainsi qu'à son amie la duchesse du Lude, dame d'honneur de la reine, que la chancelière se garda de recommencer.

La vente des charges constituait une rentrée financière essentielle pour l'État ; mais les charges vénales n'étant pas toujours à la portée de la noblesse, elles furent interprétées comme une stratégie visant à soustraire la fonction publique à la domination féodale. Mais si l'on a prêté à Louis XIV le projet cohérent d'humilier l'aristocratie en piétinant les traditions, c'est que les mémorialistes de sa cour furent pour la plupart des courtisans de récente acquisition, qui s'instituèrent gardiens du système cérémonial auquel ils

venaient tout juste d'être admis, et étaient par conséquent de fervents partisans de l'immutabilité des rangs et des privilèges.



LES MÉMORIALISTES DE LA COUR

DANGEAU ÉTAIT UN SIMPLE gentilhomme, « tout uni », mais qui se « marqua » à la mort de sa mère. Ce titre de courtoisie lui valut la dédicace de la *Satire* sur la noblesse du poète Boileau : « La noblesse, Dangeau, n'est pas une chimère... » C'est un personnage « en détrempe », assure Saint-Simon, qui a peut-être tort. Il était « fort bien fait », de famille huguenote et, pour « percer », se convertit et apprit si bien tous les jeux à la mode que son adresse en devint proverbiale (« jouer à la Dangeau »). Il fit fortune, sans jamais donner lieu au moindre soupçon. À la cour, on avait toujours besoin de gros joueurs. On parla de lui en termes élogieux et Madame de Montespan l'admit à la cour. Il prêta de l'argent, acheta des charges, excellait en niaiseries flatteuses et naïve vantardise. Il était doux, complaisant, mais si plat et si fade (toujours selon Saint-Simon) qu'on ne pouvait s'empêcher d'en rire. Il obtint les « entrées », eut des régiments, des gouvernements et même un logement à Versailles, qu'il gagna par son habileté de poète : le roi l'avait mis au défi de trouver des rimes difficiles qu'il improvisa sans mal.

Dangeau acheta au duc de Richelieu, qui avait accumulé les pertes au jeu, la charge de chevalier d'honneur de Madame la Dauphine, et finit par épouser une jeune comtesse de Löwenstein « jolie comme le jour » et par se croire électeur palatin. Il se fit opérer d'une fistule anale en même temps que le roi, conséquence d'une extrême identification de courtisan : son culte du roi, de Madame de Maintenon et de leurs bâtards « s'était

glissé jusque dans ses moelles » et il leur demeura fidèle même après qu'ils furent morts. Dès son entrée à la cour, il se mit à écrire son célèbre *Journal* : « Le roi fit ses dévotions, et donna plusieurs abbayes » est sa première note, datée du 1^{er} avril 1684. La cour était fixe à Versailles depuis deux ans. Il poursuivit son journal pendant cinquante ans, sans jamais le montrer à quiconque : tous savaient qu'il écrivait sur la cour mais nul ne s'en inquiétait, tablant sur l'ignorance et la sottise de l'homme, qui avait obtenu un siège à l'Académie française ainsi qu'à l'Académie des Sciences sans avoir rien produit. « Gazette sans aucun raisonnement » où l'on ne voit « que les événements avec une date exacte, sans un mot de leur cause, encore moins d'aucune intrigue », réplique exacte de leur auteur, de sa vie « frivole et d'écorce », déplore à son propos Saint-Simon, qui entreprend d'annoter les réticences sèches et précautionneuses de Dangeau, prémisses de ses magnifiques *Mémoires*. Les préséances sont en effet présentées par Dangeau sans aucun commentaire, mais avec un plaisir évident : « Il fut réglé que Monsieur, en conduisant Mademoiselle, sa fille, après le mariage fait, aurait la droite sur elle ; ce que M. de Savoie avait voulu disputer dans le commencement » : en épousant le jeune duc de Savoie, famille de souverain étranger, la nièce du roi passait à la gauche de son père, qui était le frère de Louis XIV.

Primi Visconti était quant à lui entré à la cour en jouant les devins. Arrivé en France alors qu'il ne parlait encore que le latin, il avait été réquisitionné par le Grand Prieur de l'Ordre de Malte pour faire une plaisanterie au roi : ils instruisirent Primi de tous les secrets des courtisans et Primi stupéfia ces derniers par sa clairvoyance. Il devint à la mode et dut, pour contenter toutes ces dames, par ses oracles autant que dans l'intimité, se procurer un sosie, qui contracta une maladie vénérienne. Mais après avoir écrit sur la cour, Primi se lassa. Il épousa une libraire, appétissante et de condition aisée (il prédit le jour de la mort de son mari : l'empoisonna aussi, probablement) puis disparut de la scène.

Même de grands aristocrates comme Bussy-Rabutin ou Madame de Sévigné se moquaient des petits privilèges octroyés par le roi : Bussy, nous l'avons vu, demandait le justaucorps à brevet pour habituer le roi à lui accorder des grâces plus substantielles ; quant à Madame de Sévigné, elle raconte amusée à sa fille la suppression, à partir du 1^{er} janvier 1674,

de toutes les filles d'honneur de la reine. La maîtresse du roi, Madame de Montespan, s'était en effet effrayée de la grande beauté d'une nouvelle arrivée – Madame du Lude – et avait exigé que toutes fussent chassées en bloc. Cinq dames de compagnie plus posées avaient alors été nommées, qui ne devaient plus servir à table : « Ce seront les gentilshommes-servants et les maîtres d'hôtel, comme on faisait autrefois. »

Parmi les plus scrupuleux narrateurs de l'étiquette de la cour figure Breteuil qui « pour être né à Montpellier pendant l'intendance de son père, se faisait appeler le baron de Breteuil », selon le mot médisant de Saint-Simon : un baronnage fondé sur une charge administrative. En vérité, Breteuil acheta bien un titre, acquis en 1699, celui d'introducteur des ambassadeurs, ce qu'il fut pendant seize ans comme il le raconte dans ses *Mémoires* avec une extrême diligence et une passion de néophyte pour les arcanes de l'étiquette.

« C'était un homme qui ne manquait pas d'esprit mais qui avait la rage de la cour, des ministres, des gens en place ou à la mode, et surtout de gagner de l'argent dans les partis en promettant sa protection. On le souffrait et on s'en moquait. »

C'est lui qui observe que Versailles n'est plus une demeure de campagne, et que personne ne s'en tient au rang qui lui revient : « Il n'y a depuis peu qu'à se fonder en prétentions sur les honneurs pour y parvenir ; l'électeur de Brandebourg s'est fait roi » (il s'agit de Frédéric I^{er} de Prusse). Breteuil devait par ailleurs avoir un physique de jeune premier puisqu'il est le héros de l'un des plus beaux romans d'amour du siècle, et sans doute de tous les temps, *l'Histoire des amours de Cléante et de Bélise*, écrit par la présidente Ferrand, qui l'aima éperdument. Quant à lui, il séduisit une petite cousine (« Jamais à l'âge de quinze ans / A-t-on fait voir autant d'adresse », chantait-on à son propos), épousa une comtesse et fut le père d'un ministre de Louis XV et d'Émilie du Châtelet, l'amie de Voltaire. Ses *Mémoires* – deux mille six cents grandes feuilles manuscrites – décrivent une casuistique aulique, dont il revint souvent au roi de fixer au cas par cas la jurisprudence. « Notre cour est celle de toute l'Europe où l'on a le moins d'attention aux cérémonies », déplora, étonnamment, à un certain moment Breteuil.

Le second introducteur des ambassadeurs fut le chevalier Sainctot. Il avait hérité la charge de son père (qui avait acheté la moitié de la charge,

ou plutôt une sur deux) et « se conduisit bien plus sagement que lui ». Sainctot père, « de famille plébéienne », avait tenu de grands registres, que Saint-Simon s'était fait prêter par son épouse pour les recopier. Lorsque Sainctot père ne les respectait pas, Saint-Simon se chargeait de le rappeler à l'ordre, et Sainctot s'en prenait alors vivement à sa femme. Sainctot, toujours « doucereux », favorisait les puissants ou se trompait par ignorance (comme lors du fameux « mensonge d'une tapisserie », racontée plus loin) et le roi, qui tenait beaucoup aux traditions, devait régulièrement lui « laver la tête ». Quand, à la mort de la reine mère, le frère du roi, Monsieur, vint lui demander la grâce de pouvoir faire asseoir son épouse devant la reine sur un fauteuil (non sur un tabouret réglementaire ni une chaise à bras, mais bien sur une chaire (*sic*) à dos), Louis XIV confesse qu'il aurait volontiers cédé mais : « Voyant la conséquence, je ne crois pas lui pouvoir accorder ce qui semblerait l'approcher de moi. »

Il ne fait aucun doute, lit-on dans un appendice du texte, que « nous n'avons rien dont nous devons être plus jaloux que de cette prééminence qui fait la principale beauté de la place que nous tenons. Toutes les choses qui la marquent et qui la conservent nous doivent être infiniment précieuses ; il n'y va pas seulement de notre intérêt, c'est un bien dont nous sommes comptables au public et à nos successeurs. Nous n'en pouvons pas disposer comme bon nous en semble, et nous ne devons point douter qu'il ne soit du nombre de ces droits de la couronne qui ne peuvent être valablement aliénés. Ceux-là s'abusent lourdement qui s'imaginent que ce ne sont là que des affaires de cérémonie. Les peuples sur qui nous régnerons ne pouvant pénétrer le fond des choses, règlent d'ordinaire leurs jugements sur ce qu'ils voient au dehors et c'est le plus souvent sur les préséances et les rangs qu'ils mesurent leur respect et leur obéissance. » Les questions d'étiquette, pour Louis XIV, s'héritent et se transmettent.



SAINT-SIMON ET LES AUTRES

VOICI COMMENT LE PÈRE du mémorialiste Saint-Simon devint duc : écuyer de Louis XIII, il imagina, lorsque le roi devait changer de monture à la chasse, de lui présenter le cheval de rechange de côté, mais en sens inverse, la crinière à la queue de celui qu'il quittait, de sorte que le souverain, sans mettre pied à terre, devait simplement faire passer la jambe par-dessus la nouvelle croupe, s'épargnant du temps et des efforts. Louis XIII, ravi, « demanda toujours ce même page à son relais ; il s'en informa, et peu à peu il le prit en affection. » « Mon père devint tout à fait favori sans autre protection que la bonté seule du roi », conclut le fils. Il fut gouverneur, chevalier de l'Ordre, grand louvetier, premier gentilhomme de la chambre et enfin, en 1635, duc et pair. Les *Mémoires* de son fils, l'un des chefs-d'œuvre de la littérature, défendent avec fureur et acharnement, sur des milliers de pages, le rang de duc et pair ainsi acquis, contre le laxisme cérémonial de Louis XIV et des temps modernes.

Son père avait près de soixante-dix ans à sa naissance. Il l'avait eu d'une seconde épouse âgée pour sa part de trente-quatre ans. Il vivait depuis longtemps loin de la cour, dans le château de La Ferté-Vidame, à cent kilomètres à l'ouest de Versailles. À quatre-vingt-six ans, il intrigua pour faire entrer son fils aux Mousquetaires gris et le faire enrôler à la guerre, puis mourut deux ans plus tard, laissant Louis âgé de dix-huit ans, duc et pair de Saint-Simon, à la tête d'une rente de cent mille livres, ce qui était beaucoup. Louis était petit, maigre, déjà agacé par l'armée de Louvois et son « ordre du tableau », classement réglant l'avancement en fonction de l'ancienneté de service ; une promotion lui échappa au profit d'un autre et il démissionna. « Eh bien ! Monsieur, voilà encore un homme qui nous

quitte ! » se plaint le roi, qui ne le lui pardonnera pas. Saint-Simon se chercha une épouse, qui soit certes fille de ministre et puisse le « conduire à tout », mais noble. Il entrevit la solution avec le duc de Beauvillier, ministre et grand seigneur. Celui-ci était père de huit filles, que Louis ne connaissait pas ; il demanda la main de n'importe laquelle. Aucune des huit n'était disponible, mais Beauvillier embrassa le petit duc, si flatté et ému qu'il lui gardera son amitié à jamais. Il jettera son dévolu sur une nièce de Turenne, riche par sa mère et vertueuse. Ils auront une fille difforme et deux fils qu'à la cour on surnommait « les bassets ». Saint-Simon n'en parlait guère ; il faudra attendre Proust, qui leur consacre le début de sa *Recherche*.

À Versailles, le premier logement de Saint-Simon n'est qu'un « trou d'entresol ». Lorsque son épouse deviendra dame d'honneur de la duchesse de Berry (il a lui-même arrangé le mariage de Mademoiselle de Montpensier, la fille trop aimée du duc d'Orléans, avec le duc de Berry), ils auront un véritable appartement, « le plus agréable de Versailles ». Mais Saint-Simon, qui a commencé à écrire à dix-neuf ans sous les tentes militaires en campagne, s'enfermait dans un arrière-cabinet sans fenêtres, où il avait tout ce qu'il lui fallait : « un bureau, des sièges, des livres » et des bougies. Lorsque le père Le Tellier, confesseur du roi, venait lui rendre visite, pour le faire parler essentiellement, ils s'y retrouvaient « bec à bec ». Le Tellier, « paysan du Danube transplanté des côtes de Normandie sur les rives de la Seine », était jésuite. Par rapport à la doctrine traditionnelle – Dieu depuis l'origine des temps a décidé dans l'abysse de son conseil du destin de notre âme immortelle –, les jésuites prêchaient que Dieu accorde à tous une grâce possible, « prochaine », et qu'on pouvait par ses seules bonnes œuvres et le libre arbitre gagner son salut (un peu comme dans le monde bourgeois où l'on peut y faire carrière, tandis que l'univers féodal nous fait naître à jamais Grands ou, au contraire, pour toujours dans la fange du peuple). Le roi montrait une prédilection pour cette nouvelle conception contractualiste de la religion. Saint-Simon (dont la mère avait quelque sympathie janséniste) avait été éduqué par les jésuites ; et le voilà heureux à présent d'être considéré par Le Tellier, aux yeux de qui il représentait une mine de potins – ses *Mémoires* feront apparaître pas moins de sept mille trois cent cinquante personnages. Dans la maison de Saint-Simon à Paris, on trouvait

six mille volumes ainsi que les mémoires de ses contemporains, Dangeau, Torcy, Sourches, d'Argenson, d'Antin et Luynes.

L'étiquette est un thème majeur chez Saint-Simon, où elle apparaît presque à chacune des cinquante mille pages qu'il a laissées. Le siècle est en train d'ouvrir un « précipice » sous les ducs et pairs, les grands vassaux qui, au Moyen Âge, exigeaient d'être jugés par leurs seuls « pairs ». Leur situation était en un certain sens déjà compromise à l'arrivée à la cour de Saint-Simon, dont la passion dominante fut la sauvegarde des droits minés du plus ancien rang nobiliaire – du reste, quel autre mérite aurait-il à vanter à Versailles ? Les rares fois où les courtisans parlaient de lui, c'était pour s'en moquer. La princesse Palatine – qui pourtant lui ressemblait puisqu'elle écrivait dans une langue détonante les vérités de la cour et l'avènement d'un futur de vulgarité – lui reprocha sa tentative de jouer des coudes au moment de passer à table : « J'ai une fois joliment repris un de nos ducs », écrit Madame le 24 octobre 1717. « Comme il se mettait à la table du roi, devant le prince de Deux-Ponts, je dis tout haut : "D'où vient que M. le duc de Saint-Simon presse tant le prince de Deux-Ponts ? A-t-il envie de le prier de prendre un de ses fils pour page ?" » Les infortunés fils du duc, les « bassets », étaient un sujet de dérision à la cour ; tout le monde se mit à rire si fort que Saint-Simon dut s'en aller. La duchesse de Lorraine, sœur du Régent, attribue, toujours en 1717, les folles « impertinences » de cet « indigne petit monsieur » à « la bassesse de ses origines » : « Les ducs qui sont de naissance ne feraient pas une chose comme cela. » On ironisait sur sa « petite voix » (« un filet de vinaigre », dit le « bourgeois en velours » Caumartin). Madame de Coulanges avait écrit à Madame de Sévigné le 3 janvier 1696 : « La duchesse de Saint-Simon est toujours grosse, et fait voir par là qu'il n'y a rien d'impossible en ce monde. » En 1722, le marquis d'Argenson conspuait le caractère « anthropophage de ce petit dévot sans génie, plein d'amour-propre et ne servant d'ailleurs aucunement à la guerre ».

Saint-Simon fut l'un des plus grands écrivains français (et même pour certains le plus grand). Cette pensée naturellement ne l'effleurait pas. Tout son prestige résidait pour lui dans sa qualité d'aristocrate. Même si, en homme entiché de mémoires, les vains compilateurs l'agaçaient, ceux-là qui représentaient mal une vérité que lui voyait colorée, saugrenue, imprévisible,

contradictoire, tantôt triviale (« Rions était un gros garçon, court, joufflu, pâle, qui avec force bourgeons ne ressemblait pas mal à un abcès »), tantôt mirifique (« l'austérité gaie » de l'abbé de Rancé), chargée de noires motivations mais dépourvue de sens (« Nul des heureux de ce monde ne l'a été »), et toujours passionnante ; seule pouvait donc la rendre honnêtement une écriture baroque, qu'il pratiqua à la moitié du XVIII^e siècle rationaliste. Une chose le préoccupa beaucoup : « Un chrétien, et qui veut l'être, peut-il écrire et lire l'histoire ? »

Lorsqu'il était enfant, son père l'emmenait chaque semaine à cinq lieues du château, au monastère de la Trappe, rendre visite à un homme de foi âgé de soixante ans, Rancé, qui « l'aima comme un fils ». Saint-Simon alla régulièrement calmer les affres de Versailles auprès de cet ermite intransigeant, jusqu'à huit jours d'affilée, et en cachette, pour ne pas susciter les railleries des courtisans. Saint-Simon soumit à Rancé les premiers passages de ses *Mémoires*. Nous ne connaissons pas la réaction de l'abbé – qui avait été jadis introduit dans le grand monde mais s'était retiré lorsqu'il trouva la femme qu'il avait aimée pendant dix ans morte et décapitée, probablement parce qu'on n'avait pas réussi à la faire entrer dans son cercueil. En 1743, quand il perdra sa vertueuse épouse, Saint-Simon rédigea une justification de l'acte d'écrire l'histoire de son temps. Il n'existait pour lui qu'une façon de la rendre curieuse et intéressante, c'était d'en raconter les ressorts et les causes, c'est-à-dire – vu qu'au XVII^e siècle, ce sont les Grands qui font l'histoire – les personnages et leurs affreuses et noires machinations. Outre les portraits, Saint-Simon racontera « la funeste mutation des grands ministres qui, sortis de la boue, ont renversé toutes choses ».

Saint-Simon était « entêté de la dignité de duc et pair » mais au vrai il s'était créé depuis longtemps des rangs intermédiaires et dignités plus récentes : les princes du sang et les princes étrangers. Henri III avait établi que les fils de France de la famille royale étaient pairs-nés et précédaient les ducs. Les princes de maisons souveraines résidentes en France – Lorraine, Savoie-Nemours, Gonzague-Nevers et Longueville – tentèrent l'assimilation avec les princes du sang. À l'époque de Louis XIV, les Lorrains étaient particulièrement puissants : parmi eux figuraient le grand écuyer et le favori de Monsieur. Un jour que Monsieur le Grand (le grand écuyer en question) jouait aux cartes, la grande-duchesse de Toscane (une Bourbon,

nièce de Louis XIII), qui vivait au couvent et était de passage à Versailles pour quelques heures, vint s'asseoir à sa table. Elle asséna tout de suite à Monsieur le Grand un « coupe-gorge », remportant toute la mise du tapis. « La maudite maison ! », cria-t-il, donnant un coup de poing sur la table. « Nous sera-t-elle toujours funeste ? » – de toute évidence, il se considérait l'égal des Bourbons.

Les La Tour d'Auvergne-Bouillon, parents de Guillaume d'Orange et favoris de Mazarin, ainsi que les Rohan, aidés par la grâce de Madame de Soubise, chère au roi, présentèrent, eux aussi, leurs exigences. En réalité, Louis XIV n'accorda pas aux princes étrangers de préséances sur les ducs, sauf aux Grands d'Espagne lorsque son petit-fils devint leur roi ; et l'on exigea alors que les ducs reçussent des Espagnols des honneurs symétriques. Auréolés de leurs gloires militaires, les cousins du roi, les princes du sang Condé, Enghien et Conti, étaient depuis peu parvenus à s'affirmer à un rang supérieur à celui des pairs, assimilable aux Fils de France.

On avait également créé entre-temps des ducs non pairs, dotés uniquement de droits de cour. Entre ducs, le rang était réglé par l'ancienneté du duché. Saint-Simon est à la cour lorsque certains d'entre eux (notamment le maréchal duc de Luxembourg) cherchent à modifier la date d'origine de leur titre, ce qui revenait à subvertir le temps ; et les contre-mesures prises par le futur mémorialiste sont démesurées – son récit s'étalera sur deux cents pages incendiaires. Les « irritations de préséances » sont le premier ressort de l'écriture de Saint-Simon ; les récriminations les plus excessives se déchaînent à propos des questions les plus dérisoires (les duchesses doivent-elles faire la quête à la messe ? le premier président du Parlement doit-il garder le bonnet pendant que les ducs opinent ?). Les prétentions de rang « chimériques » de Saint-Simon pour les ducs et pairs sont l'expression de la nostalgie d'une France féodale déjà à la dérive sous le ministériat de Richelieu et Mazarin. L'élévation à la cour de ministres et de bâtards est la partie la plus visible du profond processus d'instauration de la « monarchie administrative », qui gouverne avec des intendants et des secrétaires d'État bourgeois.

À la mort du Roi-Soleil, en 1715, commence la Régence de son neveu Philippe d'Orléans : enfin, un ami de Saint-Simon qui est au pouvoir. Fidèle à lui-même, Saint-Simon refuse les charges ministérielles et est heureux

d'entrer, en tant qu'aristocrate, au Conseil de Régence (où il peut se venger de quelques ennemis). En 1721, il part – avec six seigneurs, huit gentilshommes, douze pages et trente-six valets de pied – comme ambassadeur extraordinaire en Espagne, d'où il reviendra endetté à vie. À son retour à la cour, tout a encore changé. Le Régent est de plus en plus proche du ministre Dubois, qui lui est hostile et qu'il surnomme « la fouine ». Le système de Law (l'actionnariat) a été instauré et liquidé. Le « renversement des alliances » a eu lieu en faveur de l'Angleterre. Montesquieu a publié les *Lettres persanes*. Le XVIII^e siècle avance. À la mort du Régent, Saint-Simon se retire à La Ferté-Vidame pour écrire. Il perd sa femme et ses enfants, n'a pas de quoi payer ses serviteurs mais, pendant dix ans, entre 1739 et 1749, il rassemble ses innombrables notes et les recherches d'une vie pour s'atteler à la rédaction de ses *Mémoires*, qui s'arrêtent en 1723 à la mort de Philippe d'Orléans. Parmi ses rares visiteurs à La Ferté-Vidame figure Montesquieu, qui ne le fait pas parler d'étiquette ni des projets de réforme de l'État (la réduction des impôts pour le peuple ou la libéralisation de l'économie). Saint-Simon lui relate des histoires de cour. Il raconte celle de l'ambitieux Lauzun qui voulait une charge et se cacha sous le lit de Madame de Montespan : arrive le roi, les deux font l'amour, elle « dit le diable » de Lauzun, tandis que lui, sous le lit, « portait le royaume et écoutait cela ». Saint-Simon raconte également l'époque où l'on voulait le faire ambassadeur à Rome, et comment il suffisait aux courtisans, pour le discréditer, de louer auprès du roi sa grande intelligence – Louis XIV craignait les « talents supérieurs ». La conversation de Saint-Simon devait être aussi « enchanteresse » que son écriture.

Le 2 mars 1755, Saint-Simon meurt à l'âge de quatre-vingt ans. Le jour même, les scellés sont apposés sur sa maison parisienne puis, le 4 mars, sur La Ferté, le duc ayant laissé de lourdes dettes. Un marchand de bougies revendique des créances astronomiques. Le notaire dresse un inventaire scrupuleux de ses biens, au nombre desquels figurent des œuvres du Titien, de Véronèse et de Michel-Ange. Parmi les onze officiers judiciaires, les commissaires, les créanciers et le conseiller du roi, son légataire universel, Claude de Saint-Simon, évêque de Metz, demande à assister à l'inventaire, qui ressemble à une confiscation de précaution. Sa requête est refusée.

L'évêque fait appel. Le Parlement consent à sa présence. L'inventaire dure sept jours, il est verbalisé par le procureur Grimperel et vérifié par le notaire Maître Delaleu. Tous les manuscrits sont minutieusement numérotés, décrits et listés ; les *Mémoires* se composent de 2 756 grandes pages (in-folio, 36x24), recouvertes d'une écriture serrée, régulière, rassemblées dans 173 cahiers, reliés par des cordons de couleur en onze grands dossiers en cuir vert portant les armoiries du duc. Il y a aussi d'autres manuscrits, lettres et documents (parmi lesquels le *Journal du Marquis de Dangeau* annoté par Saint-Simon), pour un total de plus de mille cahiers.

Grâce à ces dettes providentielles, aucun de ces trésors n'a été perdu ou volé. Lorsque le roi ordonne la mise au secret de tous les écrits de Saint-Simon « qui concernent les affaires du royaume » –, il n'est pas difficile d'imaginer la nature explosive des *Mémoires* – tout est alors enregistré et il devient tout simplement impossible d'en faire disparaître la moindre parcelle.

Le 26 décembre 1760, le ministre Choiseul formalise la confiscation d'État. L'Ordre du Roi permet également aux héritiers de conserver les manuscrits à l'abri des créanciers et de les placer sous la protection – sous secret – de la monarchie. Le commissaire du roi Le Dran reçoit les documents des mains du notaire : coffres, clés, cadenas ; les *Mémoires* sont enfouis, mais en lieu sûr.

Ils reposèrent dès lors à Versailles, dans les archives des Affaires étrangères. Des extraits privés circulaient, chez Madame Du Deffand par exemple, que la méchanceté de Saint-Simon et son style « abominable » amusaient. En 1819, un descendant du duc, le général marquis Rouvroy de Saint-Simon, demanda à Louis XVIII, restauré sur le trône, la libération d'un de ses ancêtres, enfermé à la Bastille depuis presque cent ans, faisant bien entendu allusion au mémorialiste. Le roi y consentit, mais le Dépôt des Archives (transféré entre-temps à Paris, à l'Hôtel de Galliffet, puis à l'Hôtel de Maurepas) lui opposa mille difficultés ; il ne céda qu'en 1828, et c'est en 1830 que parut une première édition – dite « du marquis » – des *Mémoires*, qui remporta un énorme succès.

En 1927, le manuscrit des *Mémoires* fut offert à la Bibliothèque nationale de Paris, où quiconque aujourd'hui peut le consulter.

SNOBISMES

Avec la *Recherche*, Proust avait l'intention d'écrire les *Mémoires* de Saint-Simon de son temps. En effet, tout l'édifice de son roman reposait sur un problème d'étiquette, lu dans Saint-Simon. Dans les toutes premières pages, le narrateur enfant voit avec terreur s'accomplir le destin qui le renverra seul dans sa chambre, privé de son baiser du soir. Le cérémonial réglementaire, viatique maternel pour le sommeil, est trahi au motif que Swann, en visite, est occupé à raconter une page de Saint-Simon : l'épisode se déroule en 1721, à l'époque – la seule glorieuse pour lui – où le mémorialiste est à Madrid en tant qu'ambassadeur extraordinaire de France pour préparer le mariage de l'Infante avec le jeune Louis XV. L'ambassadeur ordinaire en poste à Madrid est le marquis de Maulévrier, qui nourrit pour Saint-Simon une antipathie immédiate, et réciproque. Bien entendu, Saint-Simon se rend malgré tout immédiatement chez lui « en cérémonie » :

« Je ne sais si ce fut ignorance ou panneau, Maulévrier voulut donner la main à mes enfants. Je m'en aperçus assez tôt pour l'empêcher. »

Par « donner la main », Saint-Simon entend évidemment céder la droite et la priorité lors du passage des portes ; et le mémorialiste a expliqué précédemment dans ses *Mémoires* que la qualité d'ambassadeur se communiquait à l'épouse (qui jouit par exemple du tabouret), mais pas aux enfants. Mais tandis que Swann goûte le charme désuet et féodal du mot « panneau », désignant un filet utilisé pour piéger le gibier, survient une réaction qui le laisse interdit. Nous sommes dans la maison de campagne de Combray, paradis perdu de la bourgeoisie, et les tantes célibataires du narrateur se montrent scandalisées.

« Comment ? Vous admirez cela ? Eh bien ! C'est du joli ! Mais qu'est-ce que cela peut vouloir dire ; est-ce qu'un homme n'est pas autant qu'un autre ? Qu'est-ce que cela peut faire qu'il soit duc ou cocher s'il a de l'intelligence et du cœur ? Il avait une belle manière d'élever ses enfants, votre Saint-Simon, s'il ne leur disait pas de donner la main à tous les honnêtes gens. Mais c'est abominable, tout simplement. Et vous osez citer cela ? »

La référence à Saint-Simon permet sans nul doute à Proust de positionner Swann dans le monde aristocratique qu'il fréquente, de l'identifier comme fils d'agent de change doté d'un statut mondain qui le dépasse. Citer

l'étiquette dans Saint-Simon le catégorise comme snob, bien qu'il le soit de manière exquise et presque involontaire. D'un côté, donc, les préséances de l'Ancien Régime ; de l'autre, les valeurs bourgeoises, perçues à leur tour comme intemporelles et seules dignes d'être enseignées aux enfants, qu'il faut éduquer dans le respect des grands (au sens bourgeois d'adultes, et non de Grands, ou nobles).

Que la vision soit féodale ou bourgeoise, les enfants n'ont ni poids ni voix. Le désespoir du narrateur, qui voit s'éloigner le baiser du soir à chaque minute de conversation qui passe (il se fait tard, on va l'envoyer au lit et sa mère ne montera pas) montre que l'incompréhension tragique ne se joue pas entre les aristocrates et les bourgeois, mais entre les adultes et les enfants.

Mais si le monde des sentiments dépasse les illusions mondaines, Proust n'entend certes pas éliminer de son écriture le monde délicieux et cruel des apparences. Il en va de même pour Saint-Simon. « L'esprit, languissant de vide, effleure bien des objets qui se présentent, avant que d'essayer d'accrocher son ennui sur pas un », écrit Saint-Simon en 1737, dans son style incorrect et admirable. Avant que ne le reprenne le besoin de se faire respecter par ceux qu'il méprise. L'étiquette sur laquelle il a reversé toute la combustion de sa colère permet aujourd'hui de contempler la nature bien ridicule du pouvoir, pour peu que la rupture avec la tradition et la perte de l'autorité se fassent irréparables.



L'ÉTIQUETTE
AU
FIL DES
JOURS

TABLE DES MATIÈRES

Il était une fois Versailles	9
L'Étiquette au fil des jours	31
Notes	301
Crédits photographiques	312
Index	313
Nicolas Arnoult, graveur du roi	316



NORD COMPO
m u l t i m é d i a

Composition et mise en pages
Nord Compo à Villeneuve-d'Ascq

N° d'édition : L.01EHBNo00903.No01
Dépôt légal : mai 2017